

L'enseigne d'ameublement Habitat demande son placement en redressement judiciaire

Par **Marie Bartnik**

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 45 minutes



L'enseigne a été «confrontée à des difficultés financières profondes, largement attribuables à une gestion antérieure défailante».

SYLVAIN ROBIN / OceanProd - stock.adobe.com

L'enseigne avait été reprise en 2020 par l'homme d'affaires Thierry Le Guénic.

Habitat se retrouve de nouveau en difficulté. L'enseigne d'ameublement reprise par l'homme d'affaires Thierry Le Guénic en 2020 n'est pas parvenue, ces trois dernières années, à sortir la tête de l'eau. La direction actuelle vient de demander au tribunal de commerce de Bobigny son placement en redressement judiciaire. Créée en 1964 par le designer britannique Terence Conran, Habitat regroupe 25 boutiques en France et emploie 450 salariés.

L'enseigne a été «confrontée à des difficultés financières profondes, largement attribuables à une gestion antérieure défailante». Juste avant sa reprise, Habitat essayait une perte annuelle de 26 millions d'euros. Ces difficultés ont été «exacerbées par des facteurs plus récents», explique la direction d'Habitat dans un communiqué. La hausse des coûts des matières premières, de l'énergie et du transport ont frappé de plein fouet une enseigne dont les tarifs étaient déjà élevés.

L'inflation a dans le même temps grignoté le pouvoir d'achat de ses clients. Tout le secteur de l'ameublement, à l'exception d'Ikea qui bénéficie de ses prix bas, souffre depuis plusieurs mois des arbitrages que les Français sont contraints de réaliser dans leurs dépenses. La fréquentation des magasins, en conséquence, a «*baissé significativement*».

Les difficultés financières d'Habitat ont précipité la diminution des ventes. Les magasins manquaient, ces dernières semaines, de marchandise à vendre. «*On ne reçoit plus de marchandise dans notre entrepôt*», expliquait la semaine dernière Ratiba Hamache, déléguée syndicale CGT. *Cela fait cinq mois que les magasins n'ont pas reçu de camion*». La direction d'Habitat pointe enfin du doigt «*des mouvements sociaux internes qui ont perturbé l'activité*». La direction d'Habitat déplore que les restructurations nécessaires au redressement de l'enseigne n'aient pas pu être mises en œuvre en raison de l'opposition systématique des syndicats.

Serial repreneur

Le chiffre d'affaires d'Habitat a continué à diminuer depuis la reprise de l'enseigne par Thierry Le Guénic. En 2019, Habitat réalisait 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'année dernière, elle n'en a fait que 80 millions. Pour endiguer les pertes, la direction a notamment décidé de résilier le bail du magasin parisien, situé rue du Pont Neuf, en face de la Samaritaine, par anticipation. Sept autres magasins ne sont pas rentables. *A contrario*, la direction a par exemple investi dans le magasin de Nice, qui présente de meilleurs résultats.

«*La décision de recourir à la protection du Tribunal de Commerce de Bobigny a pour objectif de stabiliser la situation financière de l'enseigne qui n'a jamais été profitable en France et d'assurer la viabilité à long terme d'Habitat*», précise l'entreprise. À ce jour, Thierry Le Guénic n'entend pas jeter l'éponge et compte présenter un plan de continuation pour continuer à gérer Habitat au-delà de la phase de redressement judiciaire. Pendant la période de redressement judiciaire, les magasins resteront ouverts. «*L'objectif primordial est d'assurer le paiement de tous les fournisseurs et la livraison des commandes aux clients*», précise le groupe. Thierry Le Guénic est un serial repreneur. Ancien dirigeant de Smalto et de Vanessa Bruno, il a également racheté Burton, Paule Ka, maison Lejaby ou Chevignon.

La rédaction vous conseille

- Casino prêt à se démanteler avant sa reprise par Kretinsky
- Délais de paiement: la réforme européenne, une bombe à retardement pour le commerce
- Les enseignes de bricolage misent sur la rénovation énergétique pour rebondir

Sujet

ameublement